

## CONFERENCE DU 10 NOVEMBRE 2023

### **Allocution Introductive du Président**

- Monsieur le Directeur de l'I.E.J. Martinique,
- Monsieur le Bâtonnier Philippe SENART,
- Chers étudiants,
- Chers membres de l'Institut des Droits de l'homme de la Martinique,
- Mesdames et Messieurs, tous, en vos grades et qualités,

*« Une petite flamme de folie, si on savait comme la vie s'en éclaire ! »*  
*(Henry de MONTHERLANT)*

C'est cette petite flamme de folie éclairante, qui a poussé un petit groupe à me suivre, pour créer, le 30 avril 2008, l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique.

Nous n'étions pas nombreux, 19 avocats, 9 membres de la société civile, et 6 universitaires.

Et nous voilà déjà à fêter notre quinzième année d'existence.

Mesdames et Messieurs,

Savez-vous qu'il arrive encore, que certains me posent la question suivante :

*« La France, donc la Martinique, est une démocratie. Il y a des lois, des juges, des élus. Tout le monde peut faire valoir ses droits. A quoi sert donc l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique ? ».*

Et bien, moi, je réponds simplement par une banalité, mais ô combien importante :

**Les droits humains ne qualifient pas un Etat, un territoire, un système politique. Ils qualifient un état d'esprit, une philosophie, une règle éthique. Ils sont donc, comme la perfection, un objectif à atteindre dans tous les domaines.**

L'Institut des Droits de l'Homme, aura sa raison d'exister, tant que le même acte atroce et inadmissible, comme envahir un pays voisin, tuer des personnes civiles, s'en prendre à des hôpitaux, des maternités, des écoles, des enfants, des ambulances, priver des populations civiles d'eau, d'électricité, de nourriture, de soins médicaux, etc..., tant que tout cela est qualifié par certains, soit de crime, soit d'acte de guerre légitime, selon l'auteur de ces actes.

**La loi fondamentale doit être la même pour tous, quand elle protège, quand elle interdit, quand elle punit.**

Profondément ancré dans la réalité martiniquaise, l'I.D.H.M. est en rhizome, selon le mot d'Edouard GLISSANT, avec l'universalité des droits Fondamentaux Humains, de chaque homme, où qu'il se trouve, et quel que soit l'auteur ou la victime de la violation des Droits Fondamentaux.

Pour ce qui est de la Martinique, l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique (I.D.H.M.), a toute sa place et son utilité, pour œuvrer à la promotion et à la protection des droits humains.

Nous étudions pour les dénoncer, et proposer des solutions, la violation des Droits Fondamentaux Humains :

- la discrimination ;
- la non existence d'un accès réel aux soins de santé en Martinique ; Et le reportage sur l'état de délabrement de l'hôpital de Trinité, diffusé hier, durant le journal d'ATV, en est un exemple ;
- le défaut de respect, de la nature, de la vie, de l'eau, du développement durable.

Nous étudions des sujets d'intérêt général, et faisons connaître nos constatations, en publiant des rapports, en diffusant des informations, en organisant des conférences :

- la prison en Martinique,
- la santé en Martinique,
- la mémoire de l'esclavage aux Antilles,
- les droits humains dans l'entreprise, la pratique judiciaire,
- la fin de vie,
- l'héritage amérindien, dans notre culture.

Je viens ainsi de décliner le programme de notre activité, pour notre quinzième année d'existence.

Pour notre séance inaugurale de ce jour, du Cycle des Conférences sur les Libertés et les Droits Fondamentaux, le sujet est :

*« La Prison en Martinique, Bilan et Propositions ».*

Nous pouvons nous enorgueillir des travaux de notre Commission Prison, sous la direction éclairée de Monsieur le Bâtonnier Philippe SENART.

Elle mérite nos félicitations et nos encouragements. Applaudissons-la.

Et, pour terminer mon propos introductif, je voudrais remercier sincèrement et publiquement :

- Maître Ferdinand EDIMO-NANA, Directeur de l'I.E.J. Martinique ;
- Madame Elodie FALGUEROLLE, secrétaire de l'I.E.J. Martinique.

Ils constituent une paire indispensable, qui font toujours l'impossible pour que nos Conférences aient lieu dans les meilleures conditions possibles.

Ils méritent tous les deux, ma grande reconnaissance, et mon profond respect.

Applaudissons-les.

Raymond AUTEVILLE  
*Avocat à la Cour*  
*Ancien Bâtonnier de l'Ordre*  
***Président de l'IDHM***